



EDITORIAL

Rapprochement assurés - assureurs

Par M. Abdelmadjid MESSAOUDI

La seconde édition des Journées Nationales Portes Ouvertes sur les Assurances s'est achevée sur le projet de création d'une association des assurés. Une assemblée constituée de plusieurs dizaines de passionnés par le projet, soutenus par plus de 900 volontaires distribués sur le territoire de quinze wilayas, a élu un bureau provisoire de six membres chargé d'accomplir les formalités de constitution.

Cette belle clôture ouvre une perspective d'écoute institutionnalisée des assurés au sein CNA. L'écoute directe par les acteurs, quant à elle, sera poursuivie au niveau régional durant toute l'année 2007.

Après de premières appréhensions, sommes toutes compréhensives, l'organisation de dispositifs d'écoute clients au sein des compagnies est enfin positivement perçue. L'exploitation de l'enquête réalisée auprès de quelques 5000 personnes fréquentant les agences d'assurance a révélé une attitude des assurés vis-à-vis du service d'assurance " globalement positive " ou " réservée," selon le niveau d'exigence de l'analyste.

Dès qu'elles ont surmonté leurs grosses craintes initiales, les compagnies ont découvert avec une agréable surprise le contact très policé et constructif des assurés. La crainte légitime des compagnies fondée sur l'ampleur du fossé qui les sépare de leur norme en matière de qualité de service, a été diluée par l'attitude plus pragmatique des assurés qui situent leurs attentes dans le seul domaine du possible localement.

Ce rapprochement entre les assureurs et les assurés constitue en fait le résultat le plus important de cet événement, résultat à mettre à l'actif du Conseil National des Assurances et de ses structures permanentes qui n'ont pas lésiné en efforts durant une année entière pour faire valoir le concept et convaincre les professionnels de l'assurance de rencontrer publiquement, en présence des médias, les assurés...

Il restait à faire venir en masse les assurés. Sur ce plan, les gestes accomplis par le CNA n'ont pas été suffisants. Ils devaient être prolongés par les assureurs... Gageons qu'à l'avenir leur implication sera meilleure. ■



REFLEXION

La mise à niveau des acteurs, une condition pour l'introduction de nouveaux acteurs

Par M. Abdelmadjid MESSAOUDI

La mise à niveau des pratiques professionnelles est un objectif essentiel des réformes dans le secteur des assurances. Elle constitue, par ailleurs, une des deux voies de la modernisation du secteur des assurances, la seconde étant l'introduction sur le marché local de compagnies étrangères plus aguerries professionnellement.

Dans la voie de la mise à niveau, nous savons depuis au moins le dernier Rendez-Vous des Assureurs, organisé conjointement par l'UAR et le CNA en 2003, que la question clé est celle des métiers. Nous avons alors évoqué les impératifs de formation, recyclage et perfectionnement du personnel et de l'encadrement et les progrès à réaliser en matière de management des ressources humaines pour les mobiliser dans le sens des objectifs de performance de l'entreprise. Nous avons aussi abondamment traité de la gouvernance de la compagnie, quelle soit publique ou privées, pour l'orienter vers la recherche de performances durables : administration, direction générale et système de management.

Plus de trois années après, les progrès accomplis sont encore bien maigres.

En matière de formation les grands projets évoqués sont restés lettre morte. En matière

de mobilisation des ressources humaines, le dispositif de stimulation des cadres dirigeants ne semble pas avoir fouetté vers plus d'engagement des salariés. En matière de direction des compagnies les évolutions sont bien lentes.

Concours de circonstance, le projet sectoriel d'assurance des catastrophes naturelles a démarré en 2003 et représente un bon test pour apprécier le dynamisme de la profession. Trois années, plus tard le produit mis en œuvre au forceps ne mobilise personne encore moins les assureurs.

De fait, la seconde voie, celle qui selon un expert de la banque mondiale devraient balayer définitivement " les entreprises administratives " pour introduire en masse des compagnies de dimension internationale, s'avère plus que d'actualité. Les modifications apportées à l'ordonnance 95-07 qui ont étendue la libéralisation en autorisant l'exercice des opérations d'assurance par des compagnies non résidentes, et la médiatisation qui les a accompagnés, joints à une conjoncture financière des plus favorables, ont suscité une valse de délégations étrangères venue prospecter le marché. ■

... Suite sur
<http://www.cna.dz/bulletin6/messaoudi.htm>

LES ENFANTS À LA RESCousse DES ASSUREURS

Par M. Mohamed Amine BARKAT

La Seconde édition des Journées Nationales Portes Ouvertes sur les Assurances, dont les travaux se sont déroulés du 14 au 16 Novembre 2006 à la Bibliothèque Nationale, a été l'occasion d'organiser, en marge d'un programme destiné aux adultes, un concours pour les enfants âgés de cinq ans à quinze ans.

L'objectif de ce concours était de sensibiliser les enfants à la prévention des risques encourus dans leur vie quotidienne (domicile, transport, école, collège, activités au sein d'associations : sportive, culturelle), et à travers eux de gagner les foyers au bien fondé de l'assurance. ■

... Suite sur
<http://www.cna.dz/bulletin6/barkat.htm>



SOMMAIRE

- Editorial
- La mise à niveau des acteurs,
- Les enfants à la rescousse des assureurs
- Les assureurs et la prévention des risques majeurs
- Nouveaux produits
- Indice Risques Industriels
- Accidents de la route
- Une assurée s'exprime
- Le Records management
- La business intelligence



Les assureurs et la prévention des risques majeurs

Par M. Rafik BENELMOUFFOK

La loi n°04/20 du 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable a introduit une approche nouvelle dans la gestion des risques majeurs. Le respect des mesures prescrites s'impose désormais à tous les intervenants et les assureurs doivent adapter les conditions générales de leurs contrats en se référant à ces dispositions nouvelles et aux obligations qui en découlent.

Objectifs de cette loi

Les règles de prévention édictées visent " à prévenir et à prendre en charge les effets des risques majeurs sur les établissements humains, leurs activités et leur environnement dans un objectif de préservation et de sécurisation du développement et du patrimoine humain. "

Cette loi vise également, entres autres, l'amélioration de la connaissance des risques et la mise en place " de dispositifs ayant pour objectif la prise en charge cohérente, intégrée et adaptée de toute catastrophe d'origine naturelle ou technologique "

Les risques concernés

Les risques majeurs concernés sont : les séismes et les risques géologiques, les inondations, les risques climatiques, les feux de forêts, les risques industriels et énergétiques, les risques radiologiques et nucléaires, les risques portant sur la santé humaine, les risques portant sur la santé animale et végétale, les pollutions atmosphériques, telluriques, marines ou hydriques, les catastrophes dues à des regroupements humains importants.

Chacun de ces risques doit être cadré dans un plan général de prévention de risque majeur.

Les prescriptions édictées pour les risques énergétiques et industriels

Le plan de prévention de ces risques détermine les établissements concernés ainsi que les procédures qui leur sont applicables. L'objectif du législateur est de limiter au maximum les risques d'explosion, d'émanation de gaz et d'incendie et tous les risques induits par les matières dangereuses.

De l'obligation d'assurance

Elle est instaurée par l'article 48 de cette loi qui dispose :

" Afin de garantir la protection la plus étendue des personnes et des biens face aux risques majeurs et le caractère durable des activités humaines, les plans de prévention des risques majeurs institués par les dispositions de l'article 16 ci-dessus, doivent comporter des dispositifs visant un recours systématique au système national d'assurance pour les risques assurables ". Les assureurs sont donc directement impliqués par cette nouvelle législation. Il leur appartient d'inviter leurs assurés à suivre toutes les prescriptions édictées y compris les plus contraignantes. ■



Nouveaux Produits

Par M^{lle} Hakima BELKESSAM

Au cours du deuxième semestre 2006, nous avons eu connaissance de la mise sur le marché de deux nouveaux produits d'assurance.

Le premier, dénommé " **GLOBALLIANCE ASSURANCE CREDIT COURT TERME** " est lancé par la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX). Ce contrat couvre les crédits à court terme, relatifs à des livraisons ou des expéditions de marchandise ou encore à des prestations de services. Il garantit les créances incontestées du vendeur dans les cas où les actes couverts ont été réalisés pendant la durée de validité du contrat et facturées aux acheteurs dans les délais requis. Les conditions générales sont présentées en trois parties : les définitions, les conditions générales et les clauses types. Il faut souligner la particularité très pédagogique de la présentation. En effet alors que dans la plupart des contrats, l'assuré est cité de manière non personnalisée, les conditions générales de GLOBALLIANCE sont rédigées à la deuxième personne du pluriel ; le " vous " désignant l'assuré ou le souscripteur du contrat. Ainsi, le lecteur qu'il soit assuré ou assurable se sent partie prenante du contrat et cela tout au long des conditions générales, il peut facilement identifier tous les actes et gestes qu'il doit accomplir pour être en conformité avec le contrat.

Le deuxième produit, proposé par l'Algérienne des Assurances (2a) s'adresse à tous les chefs de familles soucieux du devenir de leurs enfants. Il s'agit du contrat " **EDUCAVENIR** " qui garantit une rente temporaire à chacun des enfants de l'assuré désignés au contrat et cela de la survenance de l'événement assuré jusqu'à l'âge de 25 ans ; l'événement assuré étant le décès de l'assuré quelle qu'en soit la cause ou l'invalidité absolue et définitive (IAD). En fait, la garantie rente éducation, couverte par ce contrat, n'est pas nouvelle puisqu'elle était proposée en garantie annexe de différents contrats d'assurance de personnes ; la nouveauté réside dans sa commercialisation de façon indépendante ce qui permet de mieux la percevoir comme une aide matérielle durable en cas de survenance d'un événement malheureux.

Par ailleurs, nous apprenons la très prochaine mise sur le marché de la garantie assistance automobile que la société ALLIANCE ASSURANCES compte lancer en partenariat avec le TOURING CLUB ALGERIE.

ALGERIE TOURING ASSISTANCE (ATA), la filiale créée par les deux partenaires se chargera d'assister, en cas de panne ou d'accident, les automobilistes qui auront souscrit à la garantie assistance automobile. ■ *A suivre...*



Parus au Journal Officiel

Par M^{lle} Hakima BELKESSAM

Au cours du quatrième trimestre 2006, le Journal Officiel de la République Algérienne a publié cinq arrêtés du Ministère des Finances relatifs à deux agréments, un retrait et deux modifications d'arrêtés d'agrément.

Les arrêtés d'agréments :

Une nouvelle société d'assurance est née ! il s'agit de CARDIF EL DJAZAIR SPA agréée par arrêté du 11 octobre 2006 paru sur le JORA N° 77 du 02 décembre 2006.

Cette société est agréée pour pratiquer exclusivement les assurances de personnes conformément aux dispositions des articles 204 et 218 de l'Ordonnance 95-07 modifiée et complétée.

Le réseau de courtiers d'assurance s'agrandit avec l'agrément, par arrêté 11 octobre 2006 publié sur le JORA N° 77 du 02 décembre 2006, de Monsieur BENDRIDI Ghouleme Mohamed. Ce courtier est agréé pour pratiquer les opérations d'assurances relevant des branches 1 à 18, 20, 21, 22, 24,25 et 26.

L'arrêté de retrait d'agrément :

Par arrêté du 02 juillet 2007 paru sur le JORA N° 66 du 22.10.2006, l'agrément accordé à M. DAHMANI Mahieddine par arrêté du 6 décembre 2005 est retiré.

Les modifications d'arrêtés d'agrément :

Par arrêté du 02 juillet 2007 paru sur le JORA N° 66 du 22.10.2006, l'arrêté d'agrément de la Société AL BARAKA OUA AL AMANE du 26 mars 2000 est modifié suite au changement de dénomination. Ainsi, l'agrément concerne maintenant la société SALAMA ASSURANCES ALGERIE, .

Par arrêté du 11 octobre 2006 paru sur le JORA N° 77 du 02 décembre 2006, la SARL " ASGEN " agréée par arrêté du 29 janvier 2005 en qualité de société de courtage d'assurance est désormais gérée par M. LAMMALI Said.

La Loi 06-24 portant loi de finances pour 2007 est parue sur le JORA N° 85 du 27 décembre 2006.

A noter que par son article 74, la loi de finances pour 2007 a modifié les dispositions de l'article 204 bis de l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995, modifiée et complétée, relative aux assurances.

L'article 204 bis est désormais ainsi rédigé :

" Aucun agrément ne peut être accordé pour une même société pour exercer à la fois les opérations définies aux points 1 et 2 de l'article 203 susvisé.

Les sociétés exerçant l'activité d'assurance et/ou de réassurance doivent se conformer aux dispositions du présent article dans un délai de cinq (5) ans à partir de la date de publication de la présente loi au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

A ce titre, les sociétés susvisées peuvent créer leurs propres filiales spécialisées en assurances de personnes.

Les dispositions de l'alinéa premier du présent article peuvent comprendre des exceptions qui seront définies par voie réglementaire. " ■



La production du secteur des assurances 3e trimestre 2006

Par M. Mounir GHERNOUTI

1. Evolution de la production

Le chiffre d'affaires réalisé par le secteur durant ce 3e trimestre 2006 est estimé à 11,7 milliards de dinars (non compris les acceptations internationales de la CCR) alors qu'elle était de 9,7 milliards de dinars à la même période de 2005, soit une progression de 21%.

La branche " IARD " a contribué pour plus de 80% à la production additionnelle sous les effets conjugués de son taux de croissance de 38,5% et de son poids de plus de 50% dans la production globale du trimestre. En seconde position vient la branche " Assurance automobile " avec une contribution de 12,8% et un taux de croissance de 6,3%. Les " Assurances de personnes " ont connu une forte progression de 35,3%. En terme de contribution à l'augmentation globale de la production, cette branche n'a pourtant contribué que pour 6,4% du fait de son poids encore faible sur le marché.

Les autres branches ont contribué avec soit des taux faibles ne dépassant pas 3% pour les assurances " Transport " et " Crédit-Caution ", soit négativement dans le cas des " Assurances agricoles " (-2,8%).

L'augmentation de l'IARD (38,5%) est due principalement à la comptabilisation d'une partie des primes des contrats Sonatrach dans le 3ème trimestre. La souscription de nouvelles affaires en incendie et engineering ont également contribué à cette forte croissance.

L'augmentation dans la branche automobile est due essentiellement à la souscription des garanties "dommage collision" et " tous risques" à la SAA, souscription soutenue par les crédits octroyés pour l'achat de véhicules.

La branche " Assurance de Personnes " a enregistré une nette progression (+ 35,3%) liée principalement à la souscription des contrats d'assurance vie "Remboursement crédit " exigée par les banques dans le cadre d'octroi des crédits à la consommation.

L'assurance Groupe qui accompagne en général les contrats souscrits par les grandes entreprises, a aussi contribué au développement de la branche.

Le développement du crédit à la consommation continue d'être le facteur essentiel des augmentations enregistrées dans la branche " assurances crédit-caution " comme d'ailleurs dans les branches " assurance de personnes " et " assurance automobile ".

L'assurance Agricole, quant à elle, a connu une régression significative de 35,5% expliquée de manière générale par le non renouvellement des contrats par les clients, lesquels ne sont plus obligés de s'assurer pour l'octroi de crédits bancaires comme le prévoyait le Programme National du Développement de l'Agriculture. Le phénomène de la concurrence aurait

Unité : milliers de dinars

Branche	Réalizations du 3e trimestre 2006	Réalizations du 3e trimestre 2005	Augmentation T3-05/T3-06	
			en%	en montant
Assurance Automobile	4 403 620	4 142 220	6,3%	261 400
Assurance IARD	5 885 820	4 250 725	38,5%	1 635 095
Assurance Transport	756 084	702 702	7,6%	53 382
Assurance Agricoles	102 561	159 097	-35,5%	-56 536
Assurance de Personnes	499 232	369 090	35,3%	130 142
Assurance Crédit Caution	60 775	45 636	33,2%	15 139
Total	11 708 093	9 669 469	21,1%	2 038 623

Source : CNA/SP/DST : Décembre 2006

provoqué des baisses significatives dans les taux de primes proposées concourant ainsi à la régression du chiffre d'affaires global de la branche.

Unité : milliers de dinars

Branche	Chiffres d'affaires		Structure du marché	
	3e trimestre 2005	3e trimestre 2006	2005	2006
Assurance Automobile	4 142 220	4 403 620	42,84%	37,61%
Assurance IARD	4 250 725	5 885 820	43,96%	50,27%
Assurance Transport	702 702	756 084	7,27%	6,46%
Assurance Agricoles	159 097	102 561	1,65%	0,88%
Assurance de Personnes	369 090	499 232	3,82%	4,26%
Assurance Crédit Caution	45 636	60 775	0,47%	0,52%
Total	9 669 469	11 708 093	100%	100%

Source : CNA/SP/DST : Décembre 2006

2. Structure par branche.

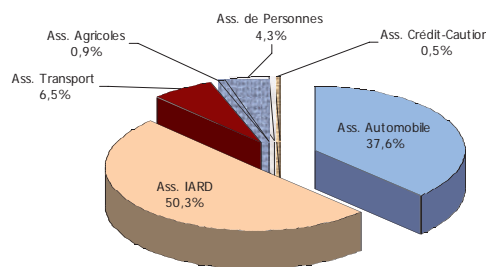
L'assurance Automobile a enregistré une perte de 5 points, passant de 42,8% en 2005 à 37,6% en 2006.

La branche IARD qui a gagné six points par rapport à la même période de l'année précédente est passée de 43,9% en 2005 à 50,2% en 2006, occupe la première place dans le marché. Les autres branches se maintiennent sensiblement aux mêmes positions.

3. Parts de marché au 3e trimestre 2006

Le marché des assurances reste toujours dominé par les entreprises traditionnelles (SAA, CAAR, CAAT et CNMA) qui détiennent 57% de part de marché. ■

STRUCTURE DE LA PRODUCTION DU 3ème TRIMESTRE 2006



... Suite sur <http://www.cna.dz/bulletin6/ghernouti.htm>



Indice des Risques Industriels

Par M. Mounir GHERNOUTI

L'indice RI est à 22 510 pour 2007 La dernière valeur actualisée et entrant en vigueur à partir du premier semestre de l'année 2007 s'établit à 22 510. La variation annuelle de l'indice par rapport à la même période de l'année 2006 a été de 1,6%, alors qu'elle avait été de 4,2% entre 2005 et 2006. Pour rappel, la valeur de l'indice en vigueur au deuxième semestre de l'année 2006 est de 22 447. ■

ACCIDENTS DE LA ROUTE

Alger en tête

Par M. Nourredine MAMERI

L'analyse descriptive du nombre d'accidents enregistré au cours des neuf premiers mois de l'année 2006, montre une concentration géographique du phénomène accidentogène: Le tiers des wilayas soit l'équivalent de seize (16) totalisent près de 56% du nombre total d'accidents, soit 21 768 accidents sur le total de 39 233. Il est à signaler que 58% des accidents surviennent en milieu rural et 42% en milieu urbain.

La wilaya d'Alger arrive largement en tête avec 3 734 accidents, suivie de loin par la wilaya de Sétif avec 2 047 accidents, en troisième position Tlemcen avec 1 522 accidents, la quatrième position revient à M'Sila avec 1 430 accidents, quant à Oran, elle vient en cinquième position avec 1 364 accidents. Ces cinq wilayas enregistrent le plus d'accident, chacune d'elles dépasse la Moyenne des seize premières wilayas qui s'élève à 1 360 accidents. Le nombre d'accidents des onze wilayas restantes varie de 900 accidents à 1 200 accidents, la Moyenne Nationale d'accident par wilaya ne dépasse pas 817 accidents.

Des variables endogènes permettent d'analyser de façon pertinente ces résultats. Il s'agit de les rapporter :

- Au poids du parc,
- A l'effectif de la population,
- L'importance de l'activité économique approchée par la population active et le nombre d'opérateurs économiques (nombre de commerçants actifs),
- La combinaison des indicateurs précédents dans un nouvel indicateur comme : la population totale motorisée ; la population active motorisée[1]...
- L'utilisation de ce dernier indicateur nous fait ressortir un ordre de classement des villes qui restitue notre connaissance intuitive des comportements des automobilistes par wilaya. ■



E C O U T E D E S A S S U R E S

Dans le but d'appréhender de manière pratique et objective les relations entre les compagnies d'assurances et les clients, le CNA a organisé une enquête intitulée " écoute des assurés " dont l'objectif principal était d'identifier les difficultés ou problèmes rencontrés et, au-delà du constat, réfléchir sur les moyens qui permettent d'élever le niveau de satisfaction des assurés et améliorer les performances des compagnies.

L'enquête a fait ressortir que, si les assurés se déclarent globalement satisfaits de la qualité de service, une proportion assez importante d'entre eux ignore l'existence des produits autres que l'assurance automobile. D'après le personnel, la raison principale qui explique cela réside dans l'absence d'information. Il ressort des résultats de l'enquête que plusieurs facteurs peuvent expliquer cet état de fait :

- ▲ Le client n'est pris en charge que pour le problème qu'il expose. Selon l'enquête, près de 65% des employés prennent le temps d'expliquer au client, de l'écouter et de le conseiller, alors qu'à peine 50% prennent l'initiative de l'informer.
- ▲ Hormis une faible proportion du personnel

Former
A Informer
Par M^{me} Hiba AMMOUR

commercial (près de 16%), la grande majorité n'a bénéficié d'aucune formation spécialisée que ce soit dans le domaine des assurances ou d'autres domaines se rapportant aux actions des compagnies.

Pour pallier à cette carence, il serait à notre sens plus qu'opportun de promouvoir des actions d'envergure dans deux directions :

- ▲ Lancer des campagnes de promotion, à travers l'ensemble des supports de communication, des différents produits d'assurances proposés par les compagnies
- ▲ Faire bénéficier le personnel commercial des agences d'actions de formation, recyclage, perfectionnement etc., avec comme objectifs essentiels de vulgariser l'information, de les initier aux différents techniques commerciales et à une approche professionnelle de leurs rapports avec les clients.

Cette action en direction du personnel commercial, associée à une campagne d'information multi-supports peut constituer, si elle est menée de manière professionnelle, un vecteur important pour la dynamisation et l'amélioration des performances des compagnies. ■

**UNE ASSURÉE S'EXPRIME :
A quand une Association Nationale des assurés ?**

Par M^{me} Katia AIT KHALED

Pour nombre d'entre nous, le monde des assurances est opaque, compte tenu de sa complexité et de son langage.

Pourquoi payer des assurances, sur des biens que l'on a eu déjà tant de mal à acquérir ? Pourquoi ne pas se contenter de contracter les polices d'assurances obligatoires, juste " histoire " d'être dans la légalité et par peur de la sanction ?

Et bien non, il s'agit d'être convaincu de la nécessité de s'assurer, d'avoir conscience que toutes nos activités et tous nos biens sont soumis à des aléas, à des risques, même pour les plus préventionnistes d'entre nous. Et justement, l'assurance est là, non pas pour éliminer ces risques, mais pour garantir sa compensation financière en cas de survenance d'un accident.

Alors, une question s'impose, pourquoi, chez nous, l'assureur est perçu comme un perceuteur d'impôts plutôt que comme un partenaire à part entière, qui va partager avec nous les risques qu'encourent notre famille, notre habitation, notre voiture, notre activité commerciale, notre responsabilité ou encore notre vie ?

Une partie de la réponse nous a été donnée, lors des JNPOA-2, placées sous le slogan : " les assureurs à votre écoute " Slogan approprié, du fait des nombreux griefs révélés par les assurés à l'encontre des assureurs : mauvais accueil, manque d'informations ou délais d'indemnisation interminables... Mais aussi, slogan révélateur d'une prise de conscience par les assurances que beaucoup de travail doit être fait en direction des assurés pour une meilleure compréhension de l'assurance et répondre à nos interrogations et transformer nos réticences en véritable besoin en réinstaurant des rapports de confiance. ■

... Suite sur <http://www.cna.dz/bulletin6/aitkhaled.htm>.

Le records Management

Par M. Mourad Zemmour

La maîtrise des flux d'information est aujourd'hui une nécessité pour les compagnies d'assurances soucieuses d'efficacité et de performance. De la création à la circulation et à l'archivage des documents, la chaîne de l'information repose sur des compétences variées et un réel savoir-faire.

Le records management tel que définie par la norme ISO 15489-1 2002, est un champ de l'organisation et de la gestions en charge de la création, de la réception, de la gestion, de la conservation, de l'utilisation et du sort final des document quels que soient leur forme ou leur support. Créé ou reçus dans l'exercice d'une activité.

Cette gestion permet la sauvegarde, la fixation et la préservation des informations jugées essentielles ou sensibles pour le maintien ou la reprise des activités d'un organisme en cas de sinistre.

... Suite sur <http://www.cna.dz/bulletin6/zemmour.htm>.

A G E N D A
Rencontres

Evènements programmés au sein du CNA durant le 1er trimestre 2007 :

- ✓ Séminaire-atelier sur la certification des produits et services, prévu le 23 janvier.
- ✓ Journée d'étude sur le courtage animé par M.Perez, le 14 février.
- ✓ Rencontre sous le thème de la banque assurance programmée le 22 février.
- ✓ Journée d'étude sur la réassurance prévue le 20 mars.

Evènements auxquels participe le CNA.

- ✓ CAPEDES organise Exposervices, le 1er salon international des services, sous le thème: "Développement et Perspectives". Il se tiendra du 21 au 24 février 2007 au Palais des Expositions des Pins Maritimes à Alger (SAFEX). La nouvelle réforme financière est inscrite comme thème parmi ceux qui seront évoqués lors des séances conférences-débats animés par des experts.
- ✓ L'Association des Anciens Diplômés de l'Institut National des Hydrocarbures (l'INH) organise, à Hassi Messaoud, les 26 et 27 mars 2007, sous le haut patronage de Monsieur le Ministre de l'Energie et des Mines, un colloque sur la sécurité industrielle et la gestion des risques majeurs. Une occasion d'engager une dynamique de débats, d'écoute et de propositions entre le secteur des Assurances et celui de l'Industrie Pétrolière.



Ont collaboré à ce numéro

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------|
| A. MESSAOUDI Secrétaire Permanent | H. BELKESSAM |
| M. BARKAT | R. BENELMOUFFOK |
| M. GHERNOUTI | H. AMMOUR |
| N. MAMERI | M. ZEMMOUR |
| S. DEFFOUS | K. AIT KHALED |
| S. KOUIDER | Maquette : F. BENBOURENANE |

TECHNOMEDIA

La business Intelligence

La Business Intelligence, ou processus décisionnel, est la mise en place d'un outil " d'intégration de données opérationnelles dans une base analytique " simple d'emploi qui permet aux utilisateurs d'exploiter, d'analyser et de partager les informations de l'entreprise afin de permettre une meilleure prise de décisions au bon moment.

Les grandes phases de la business-intelligence sont :

- L'extraction et le chargement ;
- La consolidation ;
- Le traitement ;
- La restitution.

... Suite sur <http://www.cna.dz/bulletin6/deffous.htm>.